

Le sport, la laïcité et le sociologue

Patrick Mignon

Responsable du Laboratoire de Sociologie de l'INSEP (1996-2015)

Ce qu'on peut dire généralement de la laïcité

La loi de 1905 instaure un principe de tolérance pour sortir du conflit entre la République et l'Eglise, en affirmant la neutralité de l'Etat et de ses agents vis-à-vis des croyances religieuses et des philosophies des individus.

Un enjeu pour la République : assurer la réalisation de ses principes - liberté, égalité, fraternité - et la pacification des relations entre ses différentes composantes, c'est-à-dire une vie démocratique.

Un nouveau moment de laïcité ?

Les années 1980 et l'émergence de deux laïcités, ouverte ou fermée, face à des événements nationaux et internationaux : affaire des foulards, affirmation de formes intégristes de religion, incidents en rapport avec les tenues « islamiques » jusqu'aux diverses formes de radicalisation, dont le terrorisme.

Deux aspects : une focalisation sur l'Islam et les musulmans et une extension des dispositions légales à divers champs sociaux, outre l'école, l'entreprise ou le sport.

Une démarche sociologique

Le primat du tout social pour comprendre les faits sociaux et ses aspects problématiques : la division sociale du travail et ses conséquences sur la manière dont les individus modifient leurs rapports à la société. Par exemple : le développement de l'individualisme ou la diversification des formes de vie sociale ou encore les effets de la décolonisation.

Comprendre, expliquer, mais pas excuser : par exemple : qu'est-ce qui permet de comprendre comment on passe à une nouvelle époque de la laïcité et à une nouvelle configuration des problèmes sociaux et à leurs traductions politiques ? En quoi est-ce que la démarche peut contribuer à des politiques qui apaisent ou développent une politique de désescalade face à ce qu'on désigne sous la notion de « panique morale ».

Panique morale ?

Comme toute panique, la panique morale fait perdre la capacité de discernement, elle s'appuie sur les émotions provoquées par des événements et leur interprétation, elle

dramatise, perd le sens des proportions, pousse à la généralisation, à la stigmatisation et à l'escalade pour faire face à ce qui va se passer.

Sans excuser, il s'agit de comprendre les effets d'une action qui porte le risque de créer des solidarités et d'inciter certains individus à mettre en place leur propre stratégie d'escalade. Les musulmans, comme les autres religions, sont un ensemble hétérogène où il n'y a pas une signification unique dans le port d'un signe religieux, etc.

La distinction est importante pour expliquer les faits les plus problématiques, si ce n'est dramatiques, des acteurs (des organisations politiques ou religieuses et leurs actions), des territoires urbains plus ou moins marginalisés, des trajectoires individuelles (des vies), etc.

Pour clarifier

Le sport en France doit plus à la religion qu'à la République. La République de 1905, contrairement à l'Eglise, n'aime pas le sport mais aime l'éducation physique à finalité patriotique (la revanche contre l'Allemagne).

Le fondateur de l'organisation du sport moderne, Pierre de Coubertin et sa philosophie olympique, voit dans le sport un moyen de pacifier les relations entre les nations, d'élever la force morale des individus, etc. Les lois olympiques ont théoriquement le dessus sur les lois nationales.

Mais la République de 1945 a fait du sport un élément d'une politique de prestige et d'éducation.

Il y a sport et sport : le tennis de table n'est pas la même chose que le football ou les sports de combat. Les données statistiques sur les activités physiques en France mettent en évidence des caractéristiques des sports, liées à un recrutement privilégié dans certains groupes sociaux (âge et statut socio-économique).

Il est aussi important de distinguer sport d'activité physique et sportive. Aussi, on peut pratiquer assidument un sport sans être dans une association sportive.

L'enjeu : l'association sportive dans son environnement

Le sport, à travers ses clubs et ses cadres techniques et ses élus, participe à l'entretien du lien social sur un territoire qui, avec donc des compétences techniques sportives et socio-éducative.

Mais quelquefois, le principe compétitif fait oublier son devoir d'ouverture à tous et toutes : il est très sélectif pour aller vers le plus haut niveau.

Sa spécificité sportive lui fait oublier qu'il existe autour d'autres institutions locales, les autres sports (qui peuvent être des rivaux), l'école (qui connaît les jeunes sous un autre aspect), les parents, les associations culturelles et toutes autres œuvrant pour améliorer les relations sur un territoire, la mairie et ses services et la police (qui pourrait gagner à ne pas être seulement une force répressive)